

A.D.I.V.

Association de Défense
des Intérêts des Vernoliens
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

Verneuil sur Seine, le 6 novembre 2010

e-mail: adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-environnement.com

Etang du Gallardon

Mr Jean Louis Berthet
Président du Conseil Syndical de la base de
loisirs Val de Seine 78
Chemin du Rouillard
78480 Verneuil sur Seine

Monsieur le Président,

Au cours de l'été, la presse s'est fait l'écho d'un différent entre élus à propos de la gestion de l'étang du Gallardon. Selon l'article de presse (voir copie ci-après), le désaccord porte sur l'éventuelle clôture de ce site.

S'il n'entre pas dans l'intention de l'ADIV de prendre part à ce différent, en revanche nous souhaitons éclairer nos adhérents et sympathisants sur l'enjeu, s'agissant d'un site particulièrement intéressant au regard de notre « patrimoine environnement », sujet auquel notre association consacre l'essentiel de son action.

A cette fin, nous avons adressé une lettre ouverte à Madame et Monsieur les Maires de Vernouillet et Verneuil, afin de connaître leurs arguments et leurs positions.

Madame le Maire de Vernouillet nous a adressé une réponse très argumentée pour nous exposer les fondements de sa position et ses aspirations quant à l'évolution de ce site.

Cette lettre ouverte ainsi que la réponse faite par Madame le Maire de Vernouillet ont été publiées sur notre site, en voici le lien :

<http://adivverneuil.wordpress.com/2010/09/17/pour-ou-contre-la-cloture-du-gallardon-reponse-de-la-madame-le-maire-de-vernouillet/>

Pour sa part, l'ADIV, est plutôt en faveur du libre accès aux espaces qui constituent un attrait majeur pour les habitants de notre région, ce qui est le cas des étangs.

Outre nos craintes (fondées sur l'observation de l'existant) quant à l'effet d'une clôture sur l'esthétique de ce site plein de charme, l'examen de documents complémentaires nous laisse penser que l'installation de cette clôture se traduirait par la destruction d'un nombre significatif de beaux arbres et par la dégradation de la beauté de cet espace, ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Afin d'informer complètement nos adhérents, nous souhaiterions donc connaître, et faire connaître, votre propre analyse sur ce sujet.

A titre connexe, nous saisissons cette opportunité pour évoquer une autre préoccupation, celle de **l'état d'entretien** de ces sites.

Dans la zone du Gallardon, en première partie de promenade, des immondices jonchent le sol autour de chaque poubelle installée.

S'agissant de l'étang de la Grosse Pierre, la partie située chemin de la Seine, entre la BNO et la Seine, qui a été clôturée récemment mais permet l'accès aux promeneurs, est dans un état d'entretien lamentable avec de nombreux tas d'ordures donnant à cette zone une impression de total abandon.

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213

Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

[Site : www.adiv-environnement.com](http://www.adiv-environnement.com)

L'effet produit sur l'attrait de ces éléments précieux de notre environnement est très dommageable. Leur mise en valeur, objectif semble-t-il largement partagé, suppose que ces problèmes soient traités et gérés. Nous souhaiterions savoir qui, ou quelle entité, est en charge de l'entretien de ces sites.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre démarche et nous nous engageons à informer nos adhérents et sympathisants des éléments de réponse que vous nous fournirez.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel CULLIN
Président de l'ADIV

Ci-après : Article du Parisien (lien : <http://www.leparisien.fr/verneuil-sur-seine-78480/rien-ne-va-plus-entre-la-base-de-loisirs-et-la-ville-24-06-2010-975566.php>)

VERNOUILLET

Rien ne va plus entre la base de loisirs et la ville

Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire **PS** de Vernouillet, est en colère. Le 8 juin, le conseil syndical de la base de loisirs du Val de Seine a adopté un projet de délibération permettant à son **président**, le conseiller général **UMP** Jean-Louis Berthet, d'attaquer en justice la ville de Vernouillet sur son refus de clôturer l'étang du Gallardon.

« Faux », réplique Jean-Louis Berthet, le président du conseil syndical qui réunit les communes de Triel, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux et Vernouillet : « Je souhaite simplement demander au juge d'annuler la décision prise par Marie-Hélène Lopez-Jollivet pour m'empêcher de clôturer l'étang du Gallardon », précise celui qui est également vice-président au sein du conseil général des Yvelines.

« Une harmonie » est pourtant souhaitée

Le projet vieux d'une dizaine d'années a ressurgi lorsque Jean-Louis Berthet a déposé une demande de travaux auprès de la municipalité. Opposée depuis toujours au projet « qui dénaturerait l'espace naturel du Gallardon », la maire de Vernouillet avait répondu par une fin de non-recevoir, le 29 avril. Loin d'arrêter Jean-Louis Berthet, persuadé d'agir pour le bien public, le président de la base de loisirs contre attaque dès le 8 juin. Depuis, Mme Lopez-Jollivet menace de se retirer du conseil syndical face à « cette hérésie de poursuivre un membre du syndicat, et ces attaques incessantes contre la ville ». De son côté, Jean-Louis Berthet se défend d'une quelconque animosité à l'égard de la commune, et affirme au contraire souhaiter « une harmonie ». Il annonce par ailleurs qu'il enverra un dernier courrier à la municipalité avant d'engager la procédure, mais prévient qu'il ne reculera pas. « Il ne faut pas dramatiser, nous sommes des élus responsables, mais si il y a des désaccords, il faut qu'un juge tranche », conclut Jean-Louis Berthet.

Outre l'aspect environnemental, l'édile est persuadé que le président veut rendre cette partie du parc payante et empêcher ainsi les riverains d'y accéder librement. « C'est un procès d'intention », s'indigne M. Berthet, qui accuse pour sa part Mme Lopez-Jollivet et son adjoint, Jean-François Rovillé, de vouloir « privatiser le domaine public en faveur des riverains et ainsi empêcher l'accès au public ». Joël Mancel, maire de Triel et membre du syndicat, se dit plutôt favorable au projet qui « sécuriserait l'endroit et ne gênerait personne », mais opposé à la façon de procéder de M. Berthet. « Tout cela est un peu exagéré », concède le maire qui analyse la querelle plutôt comme « un contentieux personnel et politique ».

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213

Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-environnement.com